

LE 29 MARS 2021
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-neuf mars deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon (visioconférence)
Mme Guylaine Coursol (visioconférence)
MM. Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)
M. Marc Laurin (visioconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

Sont absents :

M. Jean Bouchard, maire
Mme Francine Charles, conseillère

1. Signature de l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, la MRC Thérèse-de-Blainville, la régie intermunicipale de Police Sainte-Thérèse-Blainville et la régie d'assainissement des eaux Rosemère et Lorraine. (G1 411 U4 N9131)

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Mirabel de continuer à prendre part à l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, la MRC Thérèse-de-Blainville, la régie intermunicipale de Police Sainte-Thérèse-Blainville et la régie d'assainissement des eaux Rosemère et Lorraine, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine,

Mirabel, Rosemère, Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, la MRC Thérèse-de-Blainville, la régie intermunicipale de Police Sainte-Thérèse-Blainville et la régie d'assainissement des eaux Rosemère et Lorraine, couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

2. Octroi du contrat d'assurances pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et paiement de la quote-part pour le fonds de franchise collectif. (G1 411 U4 N9239)

CONSIDÉRANT l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, la MRC Thérèse-de-Blainville, la régie intermunicipale de Police Sainte-Thérèse-Blainville et la régie d'assainissement des eaux Rosemère et Lorraine, ci-après appelé « Entente »;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances se termine le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la firme de consultants *Fidema Groupe conseils*, le 26 mars 2021, aux membres du regroupement, relativement à l'octroi du contrat pour lesdites assurances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder également au paiement de la quote-part de la Ville de Mirabel pour le fonds de garantie ou franchise collective pour le terme 2021-2022 conformément à l'« Entente » conclue avec les membres du regroupement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat d'assurances, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, à « BFL Canada », au montant de 248 945,07 \$ pour le bloc A et de 154 892,17 \$ pour le bloc B, taxes incluses, tel qu'il appert au tableau ci-après :

BLOC	ASSURANCES	Montant de la prime 2021-2022
A	Biens (199 598 \$)	248 945,07 \$
	Bris des équipements (5 500 \$)	
	Délits (3 925 \$)	
	Courtage (21 110 \$)	
B	Responsabilité civile primaire (42 266 \$)	154 892,17 \$
	Responsabilité civile complémentaire et excédentaire (39 103 \$)	
	Responsabilité municipale (43 543 \$)	
	Courtage (18 737 \$)	

D'octroyer le contrat d'assurances, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, à « La Capitale », au montant de 104 204,00 \$ pour le bloc C, taxes incluses, tel qu'il appert au tableau ci-après :

BLOC	ASSURANCES	Montant de la prime 2021-2022
C	Automobile et garagiste	104 204,00 \$

D'autoriser le versement au mandataire, Ville de Blainville, d'une somme de 59 777 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mirabel pour la franchise collective.

3. Signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec relative au financement du projet d'habitation « Les Habitations de la Gare ». (G5 500 U4 N15671 #111637)

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation « Les Habitations de la Gare », situé à Mirabel, a été déposé à la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert un soutien financier;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, une entente, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec, concernant la subvention à la Ville pour le financement du projet d'habitation « Les Habitations de la Gare » ainsi que tout autre document nécessaire ou toute autre entente substantiellement conforme.

4. Abandon de la réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière sur le lot 2 654 171, appartenant à « Stéphane Riley et Stéphane Kossom », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2324 #110987)

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de procéder à l'enregistrement d'une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière sur le lot 2 654 171;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'abandonner la réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière sur le lot 2 654 171, dans le secteur de Saint-Janvier, actuellement la propriété de « Stéphane Riley et Stéphane Kossom » et autorise, Me Nicolas Bucci, greffier adjoint, à procéder à l'abandon de la réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière, conformément à la *Loi sur l'expropriation* et la *Loi sur les cités et villes*.

5. Embauche à la fonction de technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher Vanessa Raymond, à la fonction de technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines, à titre de personne salariée professionnelle non syndiquée, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière